

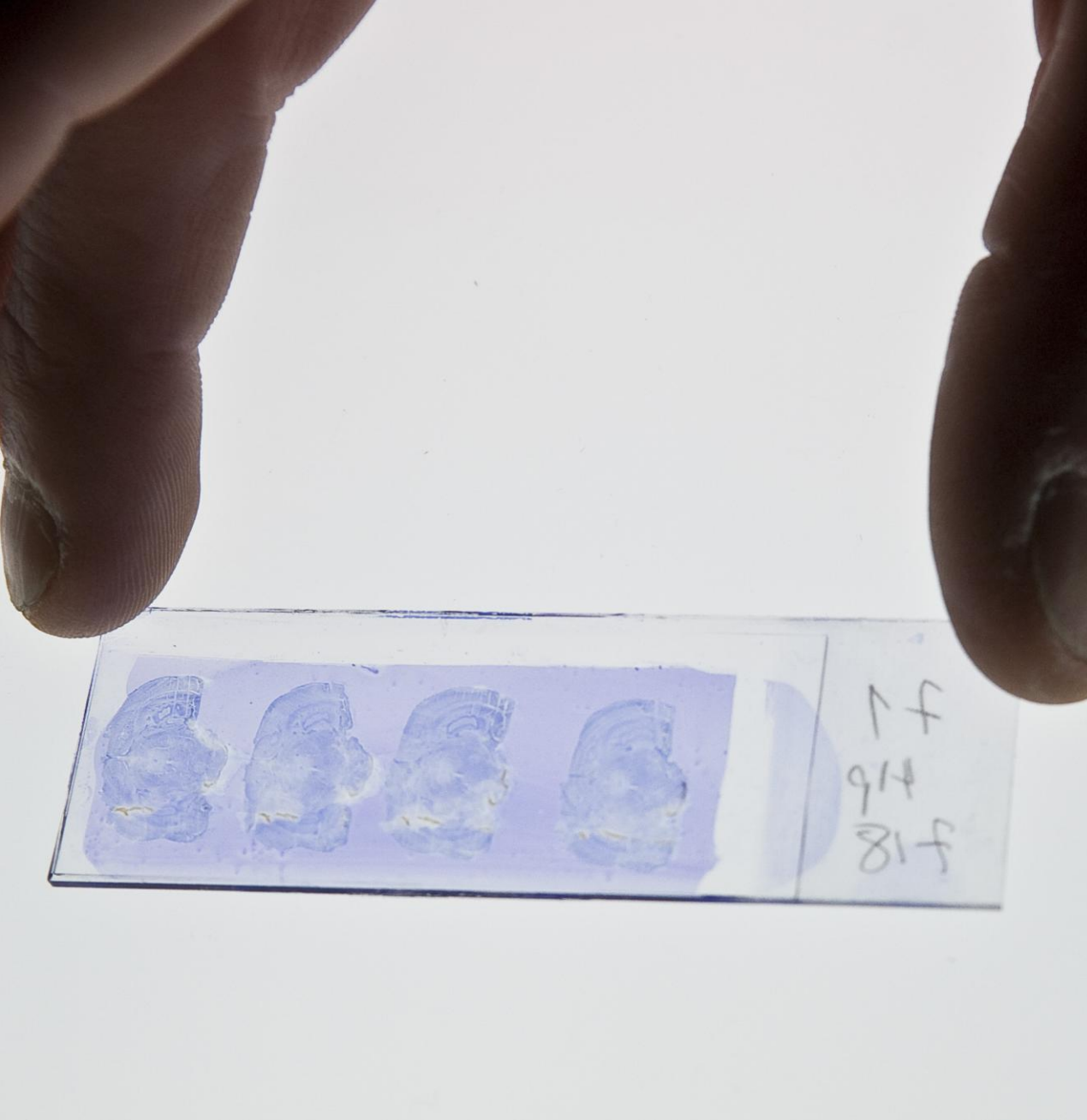


Présentation du programme **RISE**

startup@cnrsinnovation.fr

→ 15/07/2025





Le programme RISE

En bref

Objectif du programme :

accompagner la structuration de projets de création d'entreprise ou start-up de moins d'un an valorisant les résultats de recherches issus d'une UMR CNRS

→ 2 appels à projets par an

- **Printemps** (avril) pour un début d'accompagnement en juin
- **Automne** (octobre) pour un début d'accompagnement en décembre

→ **Pour les projets** situés partout en France et également à l'étranger

→ **Durée** 1 an

→ **10 à 15 projets** par promotion

→ **Programme ouvert** à tous les domaines et toutes les disciplines scientifiques

→ **Coordination menée en complémentarité avec les acteurs de l'écosystème :**

SATT, incubateurs et autres acteurs impliqués au bénéfice du projet

Le programme RISE

Contenu

Un accompagnement sur mesure réalisé par un start-up manager dédié en fonction des besoins de structuration du projet

→ **6 axes d'accompagnement**

constitution d'équipe, stratégie de propriété intellectuelle et aspects juridiques, business (exploration marché, proposition de valeur, concurrence, business model etc), roadmap produit, recherche de financements, rencontres avec l'écosystème

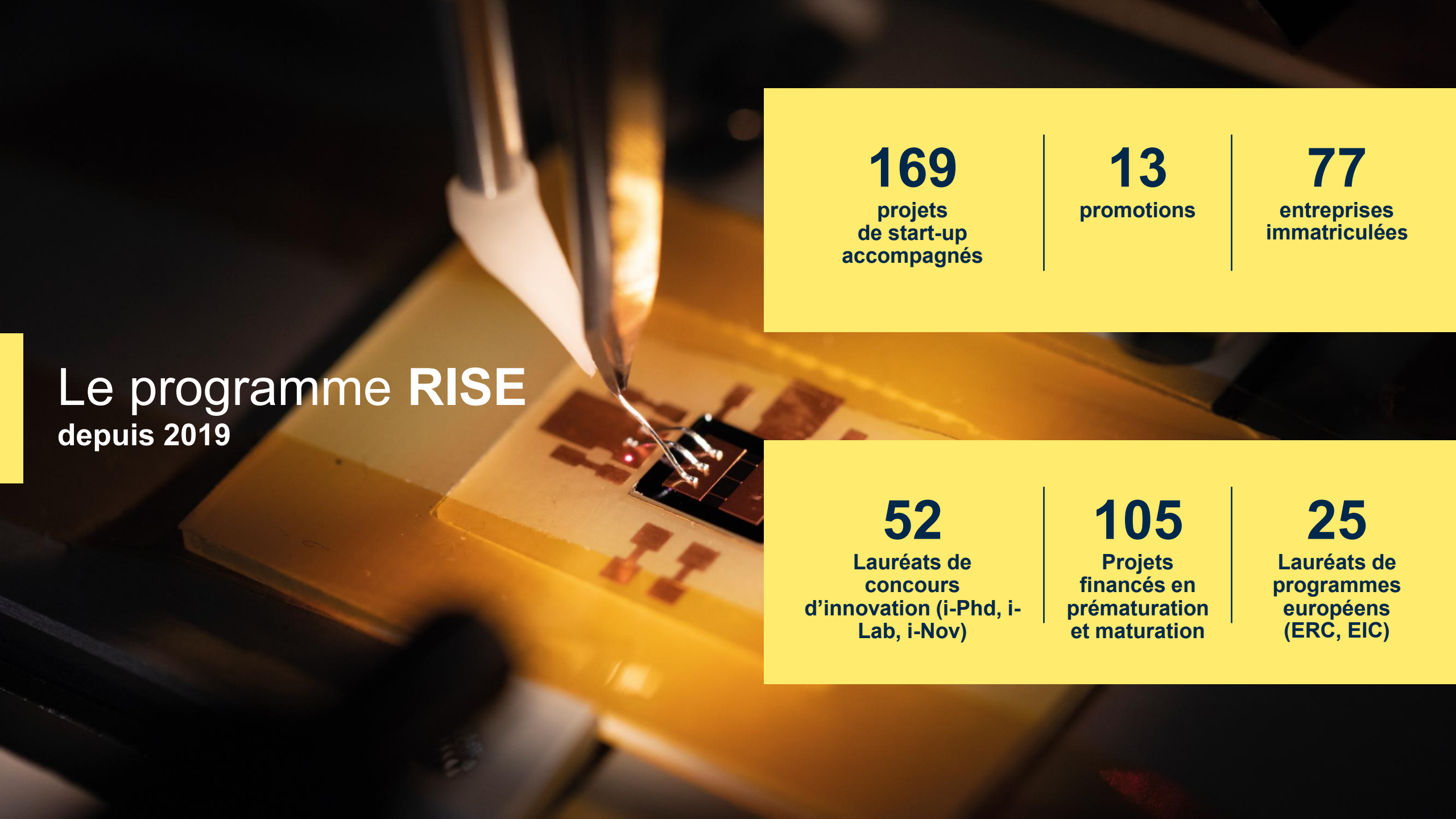
→ **Un programme de Masterclass RISE**

sous forme de webinaires : retours d'expérience & intervenants extérieurs

→ **Accès au réseau CNRS Innovation**

partenaires, cabinets d'avocats, investisseurs, mentors, alumni, événements





Le programme RISE

depuis 2019

169

projets
de start-up
accompagnés

13

promotions

77

entreprises
immatriculées

52

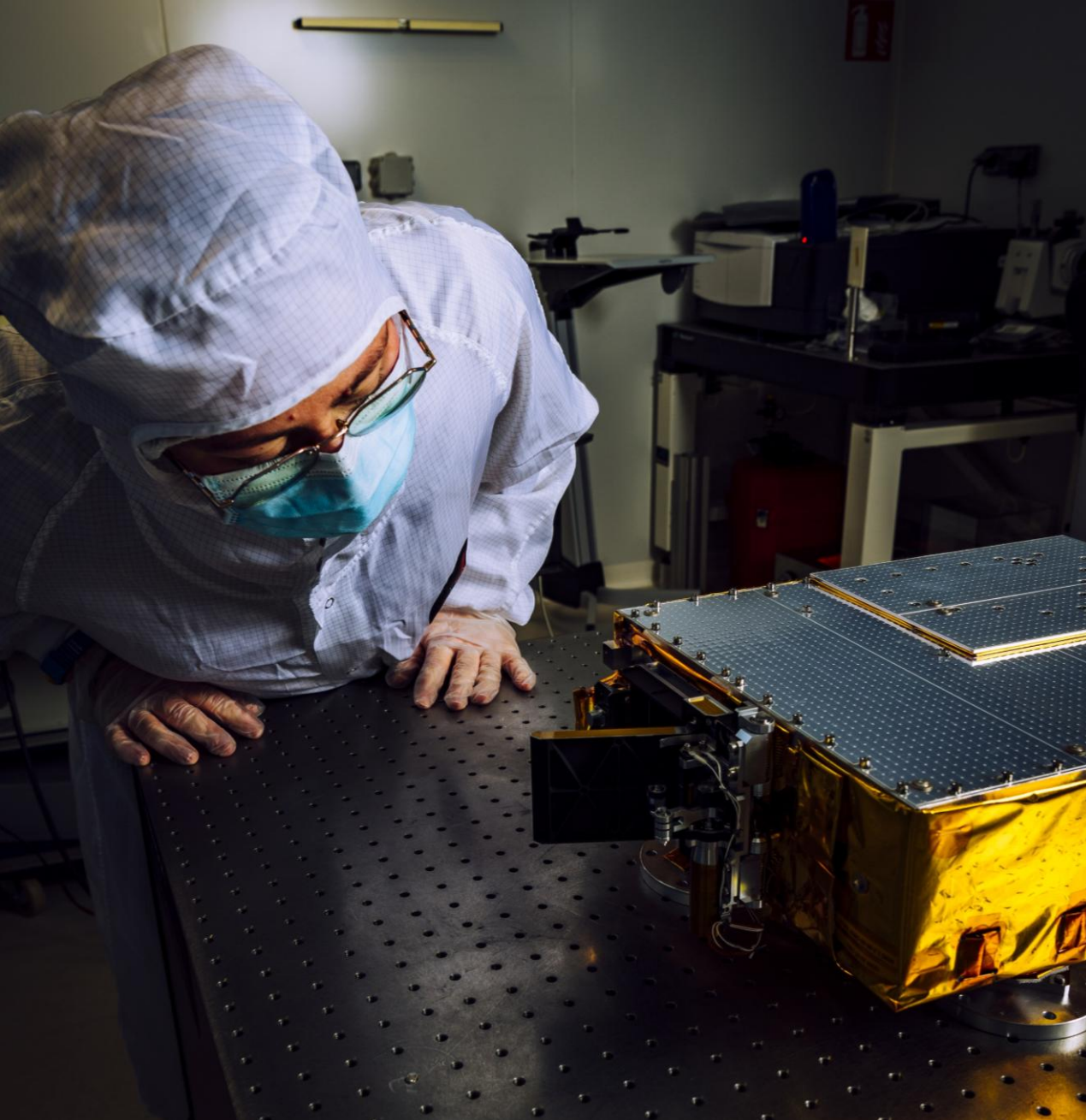
Lauréats de
concours
d'innovation (i-Phd, i-
Lab, i-Nov)

105

Projets
financés en
prématuration
et maturation

25

Lauréats de
programmes
européens
(ERC, EIC)



Le programme RISE

Éligibilité

Le programme s'adresse aux projets de start-up valorisant ou ayant vocation à valoriser une technologie dont l'actif de PI est en copropriété CNRS

→ C'est-à-dire si le projet correspond par exemple à un de ces cas :

Le projet

est mené dans
un laboratoire en tutelle /
cotutelle CNRS

est en collaboration
de recherche avec
un laboratoire avec
tutelle CNRS

aura une licence
d'exploitation d'un actif en
copropriété CNRS

→ Il n'est pas nécessaire que

- le porteur de projet soit un employé du CNRS.
- la gestion de la valorisation soit opérée par CNRS Innovation, ni que le mandataire soit CNRS. La valorisation peut être gérée par un autre OTT.

Le programme **RISE**

Étapes vers la sélection

01

Analyse par
un start-up
manager RISE
de la candidature

- **Échange** entre le start-up manager et le porteur de projet
- **Remontée d'informations complémentaires** via les instituts, délégations régionales et SATT si impliquée, afin de récolter toute information pertinente pour l'évaluation du projet.

02

Comité
de pré-sélection

- **Comité interne CNRS / CNRS Innovation.**
- **Les candidatures sont exposées** par le start-up manager et discutées.
- **Principaux éléments discutés:** maturité technologique et adéquation avec le programme RISE
- **À l'issue de cette étape :**
~ 20 projets retenus.

03

Comité
de sélection

- **Comité externe présidé par le DGDI et composés d'acteurs de l'écosystème start-up** (incubateurs, entrepreneurs CNRS, alumni RISE, fonds d'investissement).
- Le porteur de projet vient présenter sont projets (10 min de présentation et 15 min de Q/R). Principaux éléments évalués: potentiel de création de valeur, besoins en accompagnement et coachabilité de l'équipe.
- À l'issue de cette étape: ~ 10-15 projets retenus pour former la promotion RISE.

Candidatures

Dépôt de la candidature par le porteur
de projet sur la plateforme Vianeo

→ Accès depuis le site internet de
CNRS Innovation

<https://www.cnrsinnovation.com/rise/>



Merci

N'hésitez pas à nous contacter

startup@cnrsinnovation.fr

<https://www.cnrsinnovation.com/rise/>